



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15/12/2025

En déplacement en Occitanie, Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire a souhaité organiser un temps d'échanges sur la situation sanitaire liée à la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) en réunissant l'ensemble des représentants des professionnels agricoles locaux.

Les échanges ont porté sur la stratégie sanitaire pour éradiquer la DNC et le déploiement de la vaccination en Occitanie, à la suite de l'annonce, le 12 décembre, de la création d'un cordon sanitaire vaccinal autour des Pyrénées, visant à protéger le cheptel occitan et, plus largement, l'ensemble des cheptels bovins français.

La Ministre ayant ouvert le dialogue pour un ajustement de la délimitation de la zone vaccinale, les représentants des professionnels se sont engagés à transmettre à la ministre une demande d'extension de ce cordon sanitaire vaccinal à deux autres départements, le Tarn et l'Hérault.

La Ministre a également décidé la constitution d'une cellule de dialogue scientifique dès demain, composée de représentants professionnels proposés par Monsieur le Préfet de région Occitanie et Madame la Présidente du Conseil régional d'Occitanie et de scientifiques de structures reconnues pour leur expertise en santé animale. Cette instance aura pour mission d'examiner au plus vite, et en toute indépendance, les propositions formulées en Occitanie, au regard de l'impératif de protection des cheptels.

Les membres scientifiques experts seront désignés au sein de la Société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV), de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), du centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) et de l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT).

La DNC est une maladie strictement animale, virale non transmissible à l'être humain, ni par contact avec des bovins infectés, ni par l'alimentation de produits issus de ces animaux (viande, lait, fromage), ni par piqûres d'insectes. Elle se propage entre bovins par les mouvements d'animaux infectés ou via des insectes « vecteurs » (taons et mouches piqueuses / stomoxes).

[Consulter le point de situation sur la DNC](#)

## Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture,  
de l'Agro-alimentaire  
et de la Souveraineté alimentaire  
Hôtel de Villery  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[@Agri\\_Gouv](http://www.agriculture.gouv.fr)